

COMMUNE DE LABERGEMENT-LES- SEURRE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 26 septembre 2014 à 20h00 à la mairie sous la présidence de M Jean-Pierre Fleury, Maire.

Etaient présents :

Mesdames DEMETTRE Jeannine, DUFOUR Joëlle, ROUSSINE Evelyne, Messieurs FLEURY Jean-Pierre, POULET Daniel, POULET Robert, JEANNIARD Pascal, CAMPOS Laurent, HERCHUEL Christophe, JARDON Stéphane, LE VACON Maurice, PACAUT Christian, THOMAS Ludovic.

Procurations :

Mme BIDAULT Marie-Françoise à M. FLEURY Jean-Pierre, M. BARISSET André à M. POULET Daniel

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal JEANNIARD

En ouverture de séance, le Maire demande aux conseillers si le procès-verbal de la précédente réunion appelle de leur part des remarques ou oppositions.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du 15 juillet 2014 est adopté à l'unanimité.

I) Bilan de l'aménagement forestier présenté par l'ONF.

Etant à mi période du document de gestion durable de la forêt établit en collaboration avec les services de l'ONF, ces derniers ont présenté un bilan au conseil municipal afin de d'adapter la politique de gestion des bois.

La forêt de Labergement qui s'étend sur 692,01 hectares divisés en 63 parcelles, est constituée à 70 % de gros bois (principalement des chênes), d'où un déséquilibre avec le jeune peuplement qu'il faut privilégier.

Afin d'améliorer la gestion des bois, l'ONF propose plusieurs pistes, comme renouveler les parcelles en chêne sessile plutôt qu'en chêne pédonculé (moins adaptés au climat et à la nature du sol), allonger la durée entre les coupes de régénération pour permettre d'accrocher les glandées, préférer le furetage du taillis plutôt que les coupes à blanc et créer des lignes pour la circulation des engins afin de préserver le sol forestier trop fragile.

Le Conseil municipal prend note de ces considérations et délibérera en temps utile sur ces propositions.

Les parcelles 4B et 22A se sont bien vendues, le cours du bois étant en hausse par rapport aux années précédentes.

Concernant les affouages, le conseil municipal constate que certains affouagistes font commerce du bois hors de notre commune, ce qui va à l'encontre de la vocation première des affouages communaux qui est de permettre à chaque foyer de bénéficier d'un lot gratuitement. De plus, la division des lots est facturée à la commune environ 2 000 € par an par l'ONF. Afin de couvrir ces frais de divisions et de responsabiliser les foyers qui font dont de leur lot d'affouage, le conseil municipal décide de facturer l'inscription à l'affouage à 10 €.

II) Projet d'aménagement d'une aire de loisirs

Le Conseil municipal étudie le projet d'aménagement d'une aire de loisirs près de la réserve incendie, composée du terrain de foot, de deux espaces de jeux pour les enfants âgés de 2 à 6 ans et de 6 à 12 ans, d'une aire de pique-nique et d'un sentier périphérique. Ce projet chiffré par le Conseil Général peut être subventionné au titre de la DETR et de « village Côte d'Or ». La commission bâtiments et urbanisme va se rendre sur place afin de définir les besoins et collecter les devis nécessaires à la réalisation de ce projet.

III) Point sur les rythmes scolaires

29 élèves participent aux NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) encadrées par les ATSEM de 16h15 à 17h les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Une convention est signée avec les écoles afin que ces activités aient lieu dans les locaux scolaires dans le respect du matériel de chacun.

IV) Compte rendu des Commissions :

Bâtiments communaux :

Eglise : lors de fortes pluies, l'eau s'infiltré par les vitraux et provoque des coulures sur les plâtres nouvellement restaurés. Afin de palier à ce problème, le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise WEINLING d'un montant de 4 565 € pour refaire l'étanchéité des vitraux.

Le conseil municipal décide l'achat d'une armoire anti feu pour la protection des archives communales et notamment des registres de l'Etat Civil pour une somme de 1 486 € HT.

Finances :

Les prévisions budgétaires sont respectées tant en fonctionnement qu'en investissement. Les subventions prévues pour la deuxième tranche des travaux de l'église sont majoritairement encaissées : 44 777 € de DETR et 15 000 € du Conseil Régional, reste à percevoir 11 893 € de réserve parlementaire. Ces subventions financent 28,45 % du montant des travaux qui s'élève à 251 908 €.

Le bilan financier de la fête du 15 août s'élève à 3 400 €, sensiblement équivalent à celui de l'année 2013.

V) Affaires et questions diverses :

Communauté de Communes : le préfet ayant pris un nouvel arrêté réduisant le nombre de délégués communautaires à la Communauté de Communes Rives de Saône, notre commune ne compte plus que 2 délégués au lieu de 3 : Messieurs Jean-Pierre FLEURY et André BARISSET.

Salle des fêtes : La salle des fêtes étant louée très régulièrement les week-end, cela mobilise une personne chargée de l'inventaire et de la remise des clés les vendredi et dimanche soir, le conseil municipal charge Madame DEMETTRE de cette mission.

Internet : Le Conseil général confirme que la commune sera reliée à l'ADSL mi 2016.

CNAS : Afin de se conformer à la loi 2007-209 instituant le Droit à l'Action Sociale pour tous les agents de la fonction publique territoriale, le conseil municipal décide d'adhérer au CNAS (comité National d'Action Social) (comité d'entreprise pour les employés).

Voisins vigilants : Le conseil municipal souhaite adhérer au dispositif « voisins vigilants » qui fonctionne selon le principe suivant: lorsque les habitants observent des faits inhabituels ou qu'ils ont connaissance d'un fait suspect, ils en informent le référent de quartier. Il ne s'agit dans aucun cas d'intervenir aux lieux et place de la gendarmerie, non plus de faire surveiller sa résidence par le référent en cas de congés. Les acteurs de ce dispositif sont les élus, la population, les référents et la gendarmerie. En occupant le terrain, les voisins vigilants gênent les repérages et préviennent les cambriolages, mais également certaines incivilités et peuvent aussi signaler des comportements particuliers de personnes extérieures au village. Le but est de mieux protéger les habitants et leurs biens, d'augmenter l'efficacité de la gendarmerie en lui permettant d'intervenir plus rapidement, d'informer les habitants de tout sujet utile, de contribuer à créer des liens de solidarité et sécurité au sein du village. Il s'agit donc d'apporter une action complémentaire et de proximité aux services de la gendarmerie par l'intermédiaire de référents locaux de confiance.

En cas d'accord du préfet et de la gendarmerie, ce dispositif sera mis en place sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le jeudi 23 octobre 2014.

Informations diverses

Reprise des activités STEP et ZUMBA le jeudi à partir de 18 h30 à la salle des fêtes

Loto gourmand organisé par l'amicale des cafards le samedi 11 octobre à la salle des fêtes

Site internet de la commune : www.labergement-les-seurre.fr